Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20260907-D2026_09_001-DE

D 2026-09-001

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE GUIMILIAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de GUIMILIAU s'est réuni à la mairie le sept septembre deux mille vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Mme GUILLERM Elisabeth, Maire.

Date de la convocation : Le1er septembre 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Présents : CAM Fabien, COLLEC Guillaume, FLORY Noëline, GUILLERM Elisabeth, GUILLOU Marie-Pierre, POULIQUEN Denis, TOUSSAINT Constance, THEPAUT Jean-Jacques, LE GALL Michel, LE SAOUT Jean-Yves, VASSARD Ludovic

Secrétaire de séance : GUILLOU Marie-Pierre

Absents excusés : ABILY Hélène, qui donne pouvoir GUILLERM Elisabeth, GAUNEZ Romain qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT, LE VOURC'H Laëtitia qui donne pouvoir à FLORY Noëline, JOLY Vincent.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026

Les séances du Conseil donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal (PV) de l'intégralité des débats.
Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers. Toute correction portée au PV d'une séance est mentionnée dans le PV de la séance suivante au cours de laquelle la rectification est demandée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal à l'unanimité.
A GUIMILIAU, le 7 septembre 2026

La Maire,
Elisabeth GUILLERM

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre GUILLOU